



18ème Session du Conseil des droits de l'homme

EPU : Sierra Leone

Jeudi, le 22 Septembre 2011

Intervenant : Biro Diawara

Madame la Présidente,

Madame la Présidente,

La RADDHO souhaite la bienvenue à la délégation Sierra Léonaise parmi nous ce matin pour répondre aux questionnaires de l'EPU. Nous avons eu la chance de visiter ce pays avant le déclenchement de la guerre civile de 1991.

Les atrocités qui ont été commises pendant cette guerre sont connues dans le monde entier : les innombrables amputations de villageois, les viols massifs des jeunes filles et femmes, l'enrôlement forcé de milliers de préadolescents et enfants âgés pour certains de 6 ans.

La signature des Accords de Lomé et la signature du cessez le feu ont contribué à mettre fin à la guerre civile en 2002 grâce à l'appui de l'ECOMOC et de la MINUSIL.

L'inculpation de Charles Taylor par le TPI a nourri l'espérance de nombreuses victimes Sierra léonaises de crimes innommables. Le Colonel Kadhafi, en cavale, doit aussi répondre de ses actes pour son appui à l'armement et à la formation des hommes du RUF qui ont semé la terreur dans le pays et la sous-région de l'Afrique de l'ouest.

De nos jours, la Sierra Leone est entrain de se remettre du traumatisme collectif.

Les autorités doivent fournir plus d'efforts pour relever les défis suivants :

- lutter contre la pauvreté et la corruption ;
- améliorer l'accès à la justice et promouvoir la tolérance et la réconciliation nationale ;
- examiner avec responsabilité toutes les questions liées aux préparatifs des élections de 2012 ;
- combattre les mutilations génitales et les discriminations à l'égard des femmes et des enfants albinos qui sont tués pour pratiques occultes.

La communauté internationale doit poursuivre son assistance à ce pays pour sa reconstruction et la consolidation de la paix, la sécurité et la stabilité.

Je vous remercie